

Plan d'apprentissage formation de base INP

Attitudes

Attitudes	Indicateurs de comportement
<p>Faire preuve d'une conscience professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve d'un comportement d'exemple. • Est conscient de ses devoirs et n'abuse pas de ses droits. • Est présentable. • Vise la qualité lors de l'exécution de son travail. • Est responsable de son travail et rend compte de ses actes. • Adhère aux objectifs et méthodes de travail de l'organisation. • Rapporte de manière responsable et complète. • Tient ses engagements. • Prend toute plainte au sérieux. • Fait usage de la contrainte de manière adaptée et proportionnelle. • Utilise uniquement des moyens autorisés lors de l'exécution de son travail. • ...*
<p>Adopter une attitude serviable.</p>	<p>A l'égard de tous les citoyens, autorités, collègues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examine la demande ou le besoin réel et cherche la solution la plus appropriée. • Est clair sur les possibilités et les limites du service de manière assertive. • Est courtois et serviable dans ses contacts. • Reste calme et compréhensif. • ...*
<p>Faire preuve de flexibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapte son approche ou agit avec inventivité et souplesse lorsque la situation le demande. • Change d'approche si l'originale n'est plus effective ou possible.

	<ul style="list-style-type: none"> • Est ouvert à des méthodes et procédures alternatives et les applique. • S'adapte bien à un nouvel environnement de travail, en termes de lieu et de temps. • ...*
Faire preuve de disponibilité pour le service.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit d'initiative un soutien aux collègues. • S'engage volontairement à travailler plus lorsque cela est nécessaire. • ...*
Etre orienté vers une collaboration constructive.	<ul style="list-style-type: none"> • Est attentif aux intérêts du groupe, recherche la collaboration et la consultation pour atteindre un résultat commun. • Partage d'initiative ses propres informations avec les autres. • Est ouvert aux idées et apports des autres. • Contribue à l'ambiance positive et l'entraide mutuelle. • Soutient ses collègues lorsque c'est possible et nécessaire. • ...*
Agir avec intégrité¹.	<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve d'honnêteté et de droiture. • Agit sans solliciter, exiger ou accepter un don, une gratification ou un avantage quel qu'il soit. • Evite les comportements et fréquentations, également dans la sphère privée, qui portent atteinte à la dignité de la fonction. • Fait preuve de rigueur et de discrétion dans le cadre d'informations confidentielles. • Utilise de manière réfléchie les pouvoirs conférés. • Interpelle les collègues concernant des comportements s'écartant de la norme. • Fait des choix sur base de considérations issues tant d'une perspective morale (ce qui est bien), légale (ce qui est permis) que professionnelle (ce qui fonctionne). • ...*
Etre entreprenant.	<ul style="list-style-type: none"> • Fait preuve d'initiative et de promptitude à l'action dans le cadre de ses compétences. • Endosse activement son rôle pour l'exécution de ses tâches, d'actions ou de projets. • Fait preuve de proactivité.

¹Définition d'intégrité : Agir, tant au niveau de l'organisation que des collaborateurs, en respectant les valeurs et normes applicables, ainsi que les règles associées à celles-ci, et ce, dans une situation donnée. Source: Code de déontologie de la police intégrée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Cherche des opportunités ou avantages pour l'accomplissement de ses missions, son service et l'organisation. • Fournit, de sa propre initiative, des idées et des propositions. • ...*
<p>Se remettre en question en vue de s'améliorer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaît ses qualités et limites. • Évalue de manière critique son propre comportement et ses positions. • Reconnaît, décrit et analyse l'influence de ses propres sentiments, croyances, normes et valeurs dans l'approche de questions et personnes. • Est ouvert au feedback et à l'évaluation des autres et en tient compte pour modifier son comportement et ses positions. • Se montre curieux et désireux d'apprendre. • Intègre rapidement et efficacement de nouvelles techniques et méthodes de travail. • Tient les compétences acquises à jour et les développe. • ...*
<p>Faire preuve de respect de la diversité et agir en conséquence².</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est tolérant vis-à-vis des autres. • Traite tout un chacun avec le respect nécessaire. • ...*

* Cette liste n'est pas limitative.

Inspiré par le "Ontwikkelgids – Competentietaal Politie Nederland".

² La diversité est une notion qui se réfère à la différence, à la variété, à l'abondance de choses distinctes ou la dissemblance. La politique de diversité repose sur le concept de diversité identitaire qui constitue la base de la politique du service égalité et diversité de la police fédérale. Cela implique que la diversité ne se limite pas au seul genre ni à l'origine ethnique de la personne mais prend en compte d'autres différences, comme l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le cadre d'appartenance ... qui sont autant de sources de discrimination. Chaque individu constitue un tout construit à partir de divers matériaux qui le rendent unique, avec son identité propre.

Objectifs transversaux

Objectifs pouvant être atteints dans tous les clusters. Les responsables de clusters veillent à ce que ces objectifs soient repris dans les différents clusters et déterminent, en concertation avec les chargés de cours, quels objectifs seront atteints dans quelle matière et de quelle manière.

Objectifs transversaux
<ul style="list-style-type: none">a) Agir selon le cadre légal et dans le respect des droits et libertés de l'homme.b) Effectuer son travail selon la philosophie de l'excellence dans la fonction de police (fonction de police orientée vers la communauté, fonction de police guidée par l'information, gestion optimale).

Objectifs spécifiques à réaliser dans le bloc 1

Cluster 1 : Les services de police vis-à-vis des organisations administrative et judiciaire (40 H d'étude)

Compétence 1.1. Comprendre la structure de l'État belge et situer les services de police au sein de celle-ci

1.1.1. Schématiser la structure, l'organisation et les compétences des différents niveaux de pouvoir.

1.1.2. Décrire le rôle de la Constitution.

1.1.3. Illustrer à partir d'exemples les principaux articles de la Constitution qui sont en rapport avec les droits et les libertés fondamentaux.

1.1.4. Décrire le rôle d'un service de police belge dans une société démocratique.

1.1.5. Illustrer à l'aide d'un exemple les compétences de la police intégrée en matière de sécurité au niveau fédéral, communautaire, régional et communal.

Compétence 1.2. Comprendre l'organisation administrative

1.2.1. Décrire les compétences des différents acteurs des différents niveaux de pouvoir.

1.2.2. Situer la législation relative aux SAC au sein de l'organisation administrative.

Compétence 1.3. Comprendre l'organisation judiciaire

1.3.1. Schématiser l'organisation du système judiciaire en Belgique et en expliquer le fonctionnement.

1.3.2. Expliquer les compétences des différents tribunaux.

1.3.3. Citer les étapes successives en interne police après la rédaction d'un PV, expliquer son cheminement en procédure judiciaire et en motiver chaque étape.

Compétence 1.4. Comprendre l'organisation de la police intégrée

1.4.1. Expliquer la vision et la philosophie de la police intégrée.

1.4.2. Schématiser la structure de la police intégrée.

1.4.3. Citer et décrire les missions et les compétences des services de police.

1.4.4. Décrire et illustrer à l'aide d'exemples les compétences des organes de contrôle et des services d'inspection internes et externes.

Compétence 1.5. Situer le travail policier dans les plans de sécurité et par rapport aux besoins de sécurité du citoyen

1.5.1. Expliquer les concepts de sécurité et de viabilité et estimer ses implications sur le travail du policier.

1.5.2. Décrire le plan national de sécurité et ses conséquences sur le travail policier.

1.5.3. Décrire le plan zonal de sécurité et ses conséquences sur le travail policier.

Compétence 1.6. Situer la collaboration avec les partenaires externes au sein de la police intégrée

1.6.1. Parmi les attentes de la société vis-vis des services de police, distinguer celles qui relèvent des compétences de la police et celles qui relèvent des compétences d'autres acteurs.

1.6.2. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les services d'accueil.

1.6.3. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les services de secours.

1.6.4. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les organisations privées de sécurité.

1.6.5. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les organisations publiques de sécurité.

1.6.6. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les services d'inspection spécialisés.

1.6.7. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les institutions et instances œuvrant contre la discrimination et le racisme.

Compétence 1.7. Situer le travail policier dans le contexte européen et international

1.7.1. Décrire la politique européenne et ses conséquences sur le travail policier.

1.7.2. Enumérer et décrire le rôle des organismes d'échange d'informations et de coopération policière sur le plan international.

1.7.3. Décrire et illustrer l'impact du droit pénal international sur le travail policier.

Tâches de l'apprentissage en alternance (sans attestation armement individuel)

Effectuer des tâches dans le cadre de la collaboration avec les différents partenaires : internes et externes.

Cluster 2 : Loi sur la fonction de police (40 H d'étude)

Compétence 2.1. Expliquer les lignes de force de la loi sur la fonction de police

2.1.1. Enumérer, décrire et illustrer les compétences décrites dans la loi sur la fonction de police en citant des exemples d'interventions concrètes de la police intégrée.

2.1.2. Décrire et distinguer les missions et compétences des différents cadres de la police intégrée.

Cluster 3 : La déontologie policière (24 H d'étude)

Compétence 3.1. Identifier un comportement policier déontologique et non-déontologique

3.1.1. Expliquer l'importance d'un code de déontologie sur base de cas concrets.

3.1.2. Reconnaître, dans des cas concrets de société, les droits de l'homme et motiver une éventuelle intervention policière.

3.1.3. Reconnaître un comportement policier s'écartant de la norme et motiver son point de vue sur base des règles en vigueur.

3.1.4. Décrire et motiver la compétence discrétionnaire du fonctionnaire de police sur la base de cas concrets.

Tâches de l'apprentissage en alternance (sans attestation armement individuel)

Tâche en matière de collaboration avec des témoins privilégiés de la promotion de l'intégrité et de la déontologie policière au sein de l'organisation.

Cluster 4 : Introduction au droit (60 H d'étude)

Compétence 4.1. Maîtriser les principes généraux du droit

4.1.1. Décrire le rôle et la fonction du droit.

4.1.2. Dans les différents domaines de droit, expliciter les sources qui servent de base à la légitimité de l'intervention policière.

Compétence 4.2. Maîtriser les principes de base du droit pénal

4.2.1. Décrire le rôle, la fonction et les caractéristiques du droit pénal.

4.2.2. Définir les trois types d'infraction.

4.2.3. Définir les éléments constitutifs de l'infraction et les appliquer à des cas concrets simples.

4.2.4. Définir et illustrer les circonstances atténuantes, les causes d'excuse, les circonstances aggravantes et les causes de non-imputabilité.

Compétence 4.3. Maîtriser les principes de base de la procédure pénale

4.3.1. Expliquer la différence entre l'information et l'instruction judiciaire.

4.3.2. Expliquer la notion de descente sur les lieux.

4.3.3. Justifier une privation de liberté sur base légale.

4.3.4. Décrire et illustrer à l'aide d'exemples la procédure du flagrant délit.

4.3.5. Décrire et illustrer à l'aide d'exemples l'impact de la loi Franchimont sur le travail policier.

4.3.6. Décrire et illustrer à l'aide d'exemples l'impact de la loi Salduz sur le travail policier.

5. Cluster 5 : Code de la route (30 H d'étude)

Compétence 5.1. Maîtriser le code de la route

5.1.1. Reconnaître et rechercher l'infraction sur base de la législation en vigueur.

5.1.2. Qualifier les infractions de circulation sur base du code de la route.

Objectifs spécifiques à réaliser dans le bloc 2

6. Cluster 6 : Domaines spécifiques du droit (120 H d'étude)

Compétence 6.1. Maîtriser les principes spécifiques du droit pénal

6.1.1. Identifier la bonne qualification de l'infraction sur base de cas concrets.

6.1.2. Citer et décrire des phénomènes actuels de nature pénale.

6.1.3. Illustrer la criminalité informatique à l'aide d'exemples pratiques.

6.1.4. Qualifier sur base de cas concrets un délit dans lequel un fonctionnaire est impliqué en tant que suspect et en expliquer les conséquences possibles.

6.1.5. Qualifier sur base de cas concrets un délit dans lequel un fonctionnaire est impliqué en tant que victime et en définir les conséquences.

Compétence 6.2. Situer le travail policier dans différentes branches du droit civil

6.2.1. Distinguer le droit civil du droit pénal à partir de cas concrets.

6.2.2. Illustrer à l'aide d'exemples les éléments du droit civil qui sont pertinents pour l'action policière.

Compétence 6.3. Situer le travail policier au travers des différentes lois spéciales

6.3.1. Reconnaître les infractions aux différentes lois spéciales et les illustrer à l'aide d'exemples.

6.3.2. Expliquer les possibilités et les limites de la législation sur les armes.

6.3.3. Identifier et illustrer à l'aide d'exemples des situations problématiques et des délits en matière de protection de la jeunesse.

6.3.4. Illustrer à l'aide d'exemples les dispositions pénales relatives à la traite des êtres humains et les circonstances aggravantes en la matière.

7. Cluster 7 : Management des informations (122H d'étude)

Compétence 7.1. Maîtriser la technique de rédaction d'un procès-verbal

7.1.1. Rédiger un PV selon les exigences de forme légales.

7.1.2. Identifier et compléter les rubriques essentielles d'un PV à partir de constatations.

Compétence 7.2. Récolter, traiter, analyser et diffuser l'information policière

7.2.1. Expliquer les possibilités et les limites des différentes méthodes de collecte d'informations, conformément à la législation sur la protection de la vie privée.

7.2.2. Situer les informations recueillies dans l'ensemble du flux d'informations.

7.2.3. Gérer des informations administratives et judiciaires selon les réglementations en vigueur.

7.2.4. Utiliser les outils de communication et de transmission selon les procédures fixées.

7.2.5. Identifier et se servir des informations souhaitées contenues dans des sources publiques.

7.2.6. Identifier et exploiter les informations souhaitées contenues dans des banques de données pertinentes pour la police.

7.2.7. Saisir et consulter des informations administratives et judiciaires selon les systèmes techniques existants.

7.2.8. Identifier et enregistrer les signaux et phénomènes de radicalisme et d'extrémisme.

Tâches de l'apprentissage en alternance (sans attestation armement individuel)

- A. Effectuer des tâches en matière de rédaction de procès-verbal.
- B. Effectuer des tâches en matière de gestion des informations administratives et judiciaires.
- C. Effectuer des tâches en matière de moyens de communication et de transmission.
- D. Effectuer des tâches en matière de consultation des banques de données.

8. Cluster 8 : Accueil et assistance policiers (78H d'étude)

9.2. Assurer un accueil de qualité et orienter de manière adéquate

8.1.1. Adopter une attitude polie et orientée client dans différentes formes d'accueil.

8.1.2. Évaluer vers quel partenaire il convient d'orienter.

8.1.3. Réagir de manière adéquate aux attentes et questions du citoyen.

9.3. Accompagner les victimes de manière appropriée

8.2.1. Accueillir de manière adéquate les victimes en première ligne.

8.2.2. Distinguer différents types de victimes et leurs besoins spécifiques.

8.2.3. Distinguer les possibilités légales d'assistance d'une victime.

8.2.4. Orienter la victime de manière adéquate.

8.2.5. Annoncer une mauvaise nouvelle.

8.2.6. Maîtriser les techniques de premiers soins et réanimation.

Tâches de l'apprentissage en alternance (sans attestation armement individuel)

- A. Participation active à différentes formes d'accueil.
- B. Participer à un entretien avec une victime.
- C. Participer à un exercice intégré multidisciplinaire en mettant l'accent sur l'assistance aux victimes.

10. Cluster 9 : Interventions policières (176H d'étude)

11.2. Appliquer les procédures de contrôle et les mesures de contrainte

9.1.1. Procéder au contrôle d'identité de personnes selon la procédure adéquate.

9.1.2. Distinguer et exécuter différents types de fouille de personne.

9.1.3. Priver une personne de sa liberté selon les procédures légales.

9.1.4. Fouiller un véhicule selon les procédures légales.

9.1.5. Fouiller un bâtiment selon les procédures légales.

9.1.6. Effectuer une saisie selon les procédures légales.

9.1.7. Prêter main forte.

11.3. Exécuter des missions administratives et des modes d'action

9.2.1. Situer le concept d'ordre public dans la société actuelle.

9.2.2. Situer une intervention de maintien de l'ordre dans le cadre de la gestion négociée de l'espace public.

9.2.3. Distinguer les compétences de l'agent de police administrative (APA) et de l'officier de police administrative (OPA) en maintien de l'ordre.

9.2.4. Exécuter les formations de peloton et de section.

9.2.5. Exécuter les modes d'action de maintien de l'ordre.

9.2.6. Exécuter les techniques et opérations policières de maintien de l'ordre.

9.2.7. Utiliser l'équipement en matière d'ordre public.

9.2.8. Effectuer un transfert selon les procédures légales.

11.4. Participer à des opérations de grande envergure

9.3.1. Appliquer les premières mesures en cas de situations d'urgence.

9.3.2. Appliquer les techniques et les procédures adéquates à la gestion des opérations de grande envergure.

11.5. Intervenir dans des situations spécifiques

9.4.1. Appliquer les procédures réglementaires et légales lors d'interventions policières dans des situations spécifiques.

9.4.2. Détecter et illustrer à l'aide d'exemples les circonstances dans lesquelles une coopération policière internationale est recommandée.

9.4.3. Détecter les circonstances où l'utilisation des moyens de protection est indiquée et les utiliser.

11.6. Conduire en situations d'urgence**9.5.1. Estimer sur base de cas concrets si la conduite prioritaire est pertinente.****Tâches de l'apprentissage en alternance (avec attestation armement individuel)**

- A. Effectuer une fouille.
- B. Fouiller une personne.
- C. Priver une personne de sa liberté, dans le respect des prescriptions et directives légales et effectuer son transfert.
- D. Participer activement à un service d'ordre.
- E. Intervenir dans le cadre de conflits intrafamiliaux.
- F. Participer à une action coordonnée d'envergure.
- G. Intervenir, constater, gérer des cas relevant des phénomènes les plus courants.
- H. Appliquer la procédure en matière de saisie.
- I. Participer à un exercice intégré multidisciplinaire en mettant l'accent sur la gestion des situations d'urgence (si possible).
- J. Réaliser une patrouille.
- K. Contrôle d'identité.

12. Cluster 10 : Enquêter (100 H d'étude)

13.2. Prendre une audition

10.1.1. Appliquer les techniques de base d'audition.

10.1.2. Rédiger un PV d'audition dans différentes situations d'audition.

13.3. Recueillir des informations relatives à un délit

13.5.1. Prendre les premières mesures urgentes dans le cadre d'un délit.

13.5.2. Procéder au recueil des informations pertinentes et aux constatations pour des faits judiciaires.

13.5.3. Déterminer des moyens particuliers d'enquête, évaluer l'opportunité de l'intervention des services adéquats et en rendre compte.

13.5.4. Mener une enquête de voisinage sous différentes formes.

13.6. Exécuter les différentes méthodes de recherche judiciaire

13.7.1. Distinguer les possibilités et limites juridiques des différents types de perquisitions.

13.7.2. Exécuter une perquisition et en dresser le PV.

13.7.3. Distinguer les possibilités et limites juridiques des différents types de saisies judiciaires.

13.7.4. Distinguer et exécuter les méthodes d'enquête de première ligne de reconnaissance et de confrontation et en dresser le PV d'exécution et d'audition.

13.7.5. Décrire et illustrer à l'aide de cas concrets les méthodes particulières de recherche.

Tâches de l'apprentissage en alternance (avec attestation armement individuel)

- A. Prendre une audition.
- B. Assister à une audition Salduz 4.
- C. Rédiger des procès-verbaux, rapports, de la documentation judiciaire et des documents administratifs.
- D. Participer à une descente sur les lieux d'un événement significatif.
- E. Participer à une visite domiciliaire.
- F. Effectuer une enquête de voisinage.

14. Cluster 11 : Circulation (114 H d'étude)

15.2. Situer la politique de la sécurité routière et du respect de celle-ci dans un contexte policier

11.1.1 Agir selon les principes de l'excellence dans la fonction de police dans le contexte de la circulation.

11.1.2 Sur base des différents plans de sécurité et partenariats, justifier les activités policières de circulation.

15.3. Maîtriser la législation pertinente relative à la circulation

11.2.1 Reconnaître des infractions de roulage dangereuses et perturbant la société et justifier son point de vue.

11.2.2 Sur base de cas concrets de circulation, déterminer les réponses policières possibles et justifier son choix.

11.2.3 Identifier et contrôler les documents de bord requis et en cas d'infractions, prendre les mesures en conséquence.

15.4. Contrôler des usagers de la route

11.3.1 Mettre en place un dispositif de contrôle en équipe.

11.3.2 Fonctionner au sein d'un dispositif de contrôle de grande envergure.

11.3.3 Maîtriser les procédures de contrôle des moyens de transport sur la voie publique.

15.5. Rédiger des procès- verbaux de circulation

11.4.1 Rédiger les documents nécessaires afin de verbaliser un usager de la route.

15.6. Exécuter des actions de circulation

11.5.1 Régler la circulation.

11.5.2 Appliquer de façon autonome l'ensemble de la procédure en matière d'imprégnation alcoolique au volant.

11.5.3 Appliquer de façon autonome l'ensemble de la procédure en matière de conduite sous l'influence de la drogue.

15.7. Maîtriser l'approche d'un accident de circulation

11.6.1 Prendre les premières mesures dès l'arrivée sur les lieux d'un accident de circulation.

11.6.2 Procéder aux constatations en cas d'accident de la circulation et rédiger le PV.

11.6.3 Assurer le suivi orienté client en fonction des constatations.

11.6.4 Évaluer dans quelles circonstances il est question d'un délit de fuite et prendre les mesures en conséquence.

Tâches de l'apprentissage en alternance (avec attestation armement individuel)

- A. Régler la circulation.
- B. Surveillance du trafic.
- C. Effectuer le contrôle d'un véhicule et des usagers de la route, y compris le traitement des formalités qui en découlent.
- D. Constater et rédiger un PV d'infraction de roulage.
- E. Constater un accident, rédiger le PV et le plan.
- F. Participer à un contrôle routier de grande envergure.
- G. Exécuter un contrôle lors d'une action drogue et alcool au volant.

Objectifs spécifiques à réaliser dans les clusters transversaux

16. Cluster 12 : Contexte sociétal(32 H d'étude)

17.2. Intégrer les phénomènes sociaux dans leur ensemble

12.1.1 Citer et décrire les développements et phénomènes socioculturels.

12.1.2 Reconnaître les développements et phénomènes socioculturels à partir de différents contextes.

12.1.3 Reconnaître et expliquer des comportements déviants de la norme à partir de différents contextes.

12.1.4 Être conscient des causes et des conséquences du racisme, de la discrimination, des stéréotypes et des préjugés (propre cadre de référence) et de l'impact de celui-ci sur une attitude professionnelle.

12.1.5 Prendre conscience des causes et conséquences structurelles et sociétales du stress.

Tâches de l'apprentissage en alternance (sans attestation armement individuel)

- A. Visite d'organismes avec une attention particulière pour les groupes cibles spécifiques ou les phénomènes.
- B. Journées d'orientation sociale et/ou implication.

18. Cluster 13 : Communication (100H d'étude)

19.2. Communiquer efficacement en fonction de l'objectif et du contexte de la conversation ainsi que de son/ses interlocuteur(s)

13.1.1. Reconnaître et décrire les éléments de base de la communication sur base de cas concrets.

13.1.2. Avoir une conversation en fonction de l'objectif et du contexte ainsi que de son/ses interlocuteur(s).

13.1.3. Adopter un comportement assertif en fonction de l'objectif et du contexte ainsi que de son/ses interlocuteur(s).

13.1.4. Appliquer les principes de base de la persuasion en fonction de l'objectif et du contexte ainsi que de son/ses interlocuteur(s).

13.1.5. Appliquer les principes de base de la gestion de conflits en fonction de l'objectif et du contexte ainsi que de son/ses interlocuteur(s).

13.1.6. Appliquer les principes de base des techniques de négociation et de médiation en fonction de l'objectif et du contexte ainsi que de son/ses interlocuteur(s).

19.3. S'exprimer oralement et par écrit dans sa langue nationale

19.5.1. Rédiger un texte (chrono)logique.

19.5.2. Appliquer les règles de grammaire et d'orthographe.

19.5.3. S'exprimer de manière compréhensible.

19.6. Prendre contact avec une personne dans la deuxième langue nationale

19.7.1. Avoir une conversation simple dans la deuxième langue nationale.

19.8. Prendre contact avec une personne en anglais**19.9.1. Donner des instructions simples en anglais.****Tâches de l'apprentissage en alternance (avec attestation armement individuel)**

- A. Participer à des revisites.
- B. Effectuer des tâches en matière de travail de quartier.

20. Cluster 14 : Sport (90H d'étude)**21.2. Développer et entretenir une bonne condition physique générale et fonctionnelle****14.1.1. Améliorer et entretenir ses capacités psychomotrices.****14.1.2. Améliorer et entretenir sa condition physique.****14.1.3. Réaliser une série d'exercices physiques.****14.1.4. Réaliser le parcours fonctionnel.**

22. Cluster 15 : Gestion de la violence et du stress (188H d'étude)

23.2. Situer le cadre légal et déontologique en matière d'utilisation de la contrainte policière

15.1.1. Justifier l'usage des moyens de contrainte suivant le cadre légal et déontologique.

23.3. Gérer le stress et se prémunir des risques du métier

15.2.1. Reconnaître les signes de stress chez soi et chez les autres et appliquer les techniques de gestion du stress.

15.2.2. Augmenter sa stabilité émotionnelle.

23.4. Maîtriser les aptitudes psychosociales de résolution de situations de danger

15.3.1. Evaluer les situations et motiver l'intervention appropriée.

15.3.2. Intégrer les aptitudes psychosociales dans la résolution de situations de danger.

23.5. Maîtriser les aptitudes physiques relatives aux techniques de défense et de contrainte sans arme à feu

15.4.1. Maîtriser les techniques de défense.

15.4.2. Maîtriser les moyens de défense individuels.

15.4.3. Maîtriser les techniques de neutralisation.

15.4.4. Maîtriser les techniques de fouille et de menottage.

15.4.5. Appliquer les techniques de gestion de la violence dans des situations spécifiques de temps et de lieu.

23.6. Maîtriser les aptitudes physiques relatives aux techniques de défense et de contrainte avec arme à feu

15.5.1. Prendre les mesures nécessaires de sécurité envers les armes et leurs munitions.

15.5.2. Expliquer les principes de balistique appliquée et évaluer les conséquences de l'utilisation de l'arme à feu de service individuelle dans des situations particulières.

15.5.3. Manipuler et utiliser l'arme à feu de service individuelle.

15.5.4. Manipuler et utiliser l'arme à feu collective.

15.5.5. Intervenir en équipe tant avec son arme à feu de service individuelle qu'avec l'arme collective.

23.7. Effectuer des procédures et interventions de contrôle pour la résolution de situations de risques

15.6.1. Appliquer les principes tactiques des interventions.

15.6.2. Intégrer des animaux lors des interventions de contrôle.

15.6.3. Intervenir dans des situations violentes spécifiques.

15.6.4. Distinguer et protéger des objectifs visés potentiels.

15.6.5. Effectuer des missions spécifiques en collaboration avec le service de la justice.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du ... portant le règlement des études et des examens relatif à la formation de base des membres du personnel du cadre de base des services de police.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,

Jan JAMBON